

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Reçu le 31 AOÛT 2022

ID : 074-200011773-20220831-BC\_2022\_0096-DE

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE  
\*\*\*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS  
\*\*\*

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

**OBJET :**

**Séance du : 30 août 2022**

**Autorisation de  
signature des  
accords-cadres**

**Convocation du : 23 août 2022**

**relatifs au traitement  
et transport des  
déchets des  
déchetteries – 10 lots  
sur 11**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2022\_0096**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**Excusés :**

Dominique LACHENAL

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B 14 et son annexe,

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée le 27 mai 2022 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo, concernant le traitement et transport des déchets des déchetteries.

Les prestations sont réparties en 11 lots comme suit :

Lots	Désignation
1	Transport et traitement de la laine de verre
2	Transport et traitement de l'amiante
3	Transport et traitement des gravats
4	Transport et traitement du verre plat
5	Transport et traitement des plâtres
6	Transport et traitement des huiles minérales
7	Transport et traitement des déchets dangereux diffus
8	Transport et traitement de bois
9	Transport et traitement des déchets industriels banals
10	Transport et traitement de la terre
11	Transport et traitement des fenêtres

La consultation aboutira à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande à durée déterminée pour une durée initiale d'un an à compter de la notification. Ils seront reconductibles 3 fois par période d'un an chacune.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 juin 2022 à 23h00. A cette date 5 plis ont été réceptionnés.

Ils ont été confiés, pour analyse, au responsable de la gestion des déchetteries.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants, mentionnés au règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	40 %
3-Délai d'intervention	10 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 19 juillet 2022.

Il ressort du rapport, les éléments suivants :

L'analyse du lot n°02 relatif au transport et traitement de l'amiante a fait apparaître la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le cahier des clauses techniques relatif à ce lot doit être retravaillé afin de permettre la relance d'une nouvelle consultation. Il est donc proposé de déclarer sans suite ce lot.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre les propositions formulées dans le rapport et, en conséquence, de considérer comme économiquement la plus avantageuse les offres suivantes :

Lots	Attributaires
1	EXCOFFIER RECYCLAGE
3	DURR RECYCLAGE
4	EXCOFFIER RECYCLAGE
5	CHABLAIS SERVICE PROPLETE
6	CHIMIREC CENTRE EST
7	EXCOFFIER RECYCLAGE
8	CHABLAIS SERVICE PROPLETE
9	CHABLAIS SERVICE PROPLETE
10	CHABLAIS SERVICE PROPLETE
11	CHABLAIS SERVICE PROPLETE

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
 A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECLARER sans suite pour motif d'intérêt général, le lot n°02 - Transport et traitement de l'amiante et de relancer une nouvelle consultation ;

Envoyé en préfecture le 31/08/2022  
Reçu en préfecture le 31/08/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 074-200011773-20220831-BC\_2022\_0096-DE

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les marchés de la Commission d'appel d'offres selon les prix unitaires inscrits aux bordereaux des prix ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Ordures Ménagères.

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE  
Date : 31/08/2022  
Qualité : Agglo - DGS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

